

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE170

présenté par

M. Dive, Mme Bonnet, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Brigand,
M. Fabrice Brun, M. Dubois, Mme Corneloup, M. Cordier, M. Descoeur, Mme Duby-Muller,
M. Forissier, Mme Genevard, M. Hetzel, M. Emmanuel Maquet, Mme Frédérique Meunier,
M. Neuder, Mme Petex, Mme Périgault, M. Ray, M. Rolland, M. Schellenberger, M. Seitlinger,
M. Taite, M. Vatin, M. Jean-Pierre Vigier et M. Viry

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« – soutenir la recherche et le développement afin d'apporter une solution alternative économiquement viable et écologiquement durable avant toute interdiction d'usages phytopharmaceutiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

En permettant la mise en place préalable de solutions alternatives économiquement viables et écologiquement durables, les situations où les agriculteurs se retrouvent sans alternatives efficaces après l'interdiction de certains produits sont évitées, ce qui compromet aujourd'hui leur activité et la sécurité alimentaire.